

VILLE DE LA VERRIÈRE

Recensement de la population



C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Le recensement permet à chaque maire d'avoir deux informations. La première information est de connaître le nombre d'habitants de sa commune. La deuxième information est de connaître la structure familiale de ses habitants.

La première information lui permet de bénéficier de la part de l'État d'aides pour son budget de fonctionnement.

La seconde lui permet de réfléchir aux équipements publics dont il aura besoin demain. S'il y a des personnes âgées il faudra des maisons de retraite. S'il y a des familles, il faudra des crèches, écoles etc. Voilà pourquoi, cette information est si essentielle à chacun des maires de notre pays. »

Le recensement, ce sont des chiffres aujourd'hui pour construire demain et cela ne prend que quelques minutes avec internet sur le-recensement-et-moi.fr

Les agents recenseurs de la ville seront chargés d'effectuer la collecte des données de recensement auprès des habitants **du 16 janvier 2020 au 15 février 2020** sur notre commune. Tous les habitants vont être recensés.

Liens utiles

[pour en savoir +](#)